



Les chiffres-clés de la Justice 2016



Directrice de la publication

Christine Chambaz

Sous-directrice de la Statistique et des Études

Coordination

Jocelyne Mauguin - Viviane Ravilly-Silva

Réalisation

Faustine Büsch - Elise Dion - Marylène Legargasson

Conception et Impression

Nyl communication

Diffusion

Sous-direction de la Statistique et des Études

Ministère de la Justice

Les chiffres-clés de la Justice 2016

Secrétariat général
Service support et moyens du ministère
Sous-direction de la Statistique et des Études

13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01

ISBN 978-2-11-151736-3

© Justice 2016

SOMMAIRE

Chiffres

Les chiffres-clés	4
Les moyens	6
Les juridictions	8
La justice civile	10
La justice pénale	14
La justice des mineurs	20
L'administration pénitentiaire	26
L'aide juridictionnelle	31
La justice administrative	32
L'indemnisation en matière de détention provisoire	34
L'indemnisation des victimes d'infractions	34
L'accès au droit	35
Les auxiliaires de la justice	35
Liste des sigles et abréviations	37

Cartes

Compétences territoriales des juridictions de l'ordre judiciaire	8
Hébergement collectif spécialisé de mineurs sous protection judiciaire	23
Établissements pénitentiaires	26
Compétences territoriales des juridictions administratives	33

LES CHIFFRES-CLÉS

Budget 2016

8,19 milliards d'euros

Effectifs budgétaires 2016

80 988 agents

Implantations immobilières en 2016

6 163 472 m²

Juridictions de l'ordre judiciaire [y compris les collectivités d'outre-mer et territoriales]

- 1 Cour de cassation
- 36 cours d'appel
 - 1 tribunal supérieur d'appel
- 164 tribunaux de grande instance (dont 16 à compétence commerciale)
 - 4 tribunaux de première instance (dont 2 à compétence commerciale)
- 155 tribunaux pour enfants
- 114 tribunaux des affaires de sécurité sociale
- 307 tribunaux d'instance et tribunaux de police
- 210 conseils de prud'hommes
 - 6 tribunaux du travail
- 134 tribunaux de commerce et TPIcc

Juridictions de l'ordre administratif

- 1 Conseil d'État
- 8 cours administratives d'appel
- 42 tribunaux administratifs

Activité des juridictions en 2015

■ Justice civile

2 674 878 décisions en matière civile et commerciale
dont 259 948 référés

■ Justice administrative

228 876 affaires réglées par les juridictions administratives

■ Justice pénale

1 206 477 décisions en matière pénale
13 095 200 amendes forfaitaires majorées
4 260 836 affaires traitées par les parquets
1 264 619 affaires poursuivables
dont 1 110 952 affaires poursuivies ou ayant donné lieu à procédure alternative ou composition pénale

Taux de réponse pénale : 87,8 % [88,3 % en 2014d]

■ Justice pénale (suite)

1 035 604 **condamnations et compositions pénales prononcées pour :**

- 2 381 pour des crimes
- 597 594 pour des délits
- 33 900 pour des contraventions de 5^{ème} classe
- 401 729 pour des contraventions des quatre premières classes

■ Justice des mineurs

Activité des parquets

- 165 138 affaires traitées mettant en cause des mineurs
- 129 437 affaires poursuivables mettant en cause des mineurs

Taux de réponse pénale : 93,2 % [93,6 % en 2014d]

Activité des juges des enfants

- 103 885 mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi
- 61 069 mineurs délinquants dont les juridictions pour mineurs ont été saisies
- 15 660 familles faisant l'objet d'une mesure d'aide judiciaire

Activité des établissements de la protection judiciaire de la jeunesse

- 492 unités éducatives du secteur public
- 1 039 établissements du secteur associatif habilité
- 206 942 mesures suivies dans l'année
 - 170 088 dans le secteur public
 - 36 854 dans le secteur associatif à la charge de l'État - DPJJ

Administration pénitentiaire

187 établissements pénitentiaires

58 561 places au 1^{er} janvier 2016

76 601 écroués au 1^{er} janvier 2016

dont 66 678 détenus

86 683 entrants en prison en 2014 (donnés 2015 non disponibles)

87 275 sortants de prison en 2014 (donnés 2015 non disponibles)

172 007 personnes prises en charge par le milieu ouvert au 1^{er} janvier 2015

Aide juridictionnelle en 2015

901 986 admissions à l'aide juridictionnelle

dont

542 799 admissions sur contentieux civils et administratifs

358 961 admissions sur contentieux pénaux

Sauf mention contraire, les chiffres d'activité sont relatifs à la France métropolitaine et aux départements d'outre-mer.

LES MOYENS

Le budget de la justice

Crédits prévus pour 2016 et consommés pour 2015	Montants [en Mo d'euros]		Évolution 2016/15 en %
	2015	2016	
Crédits de paiement [en Mo d'euros]	7 849,60	8 193,17	+ 4,4
<i>dont dépenses de personnel</i>	4 838,71	5 074,51	+ 4,9
Répartition par programme			
Justice judiciaire	3 089,39	3 210,12	+ 3,9
Administration pénitentiaire	3 322,22	3 463,73	+ 4,3
Protection judiciaire de la jeunesse	774,92	803,94	+ 3,7
Accès au droit et à la justice	338,73	366,56	+ 8,2
Conduite et pilotage de la politique de la justice	320,45	344,41	+ 7,5
Conseil supérieur de la magistrature	3,90	4,41	+ 13,1
Autorisations d'engagement [en Mo d'euros]	8 270,15	8 565,65	+ 3,6
Part du budget de la Mission Justice dans le budget général de l'État - crédits de paiement - [en %]	2,60	2,65	

Source : RAP 2015 exécution et LFI 2016

Frais de justice - Aide juridictionnelle

	Montants [en Mo d'euros]		Évolution 2016/15 en %
	2015	2016	
Frais de justice	449,9	462,9	+ 2,9
Frais de justice criminelle, correctionnelle et de police [frais d'expertise, indemnités payées aux huissiers, aux jurés, aux témoins, ...]	248,3	246,1	- 0,9
Frais de justice civile et commerciale [enquêtes sociales, frais en matière de procédure de tutelle, de procédure collective de redressement et de liquidation judiciaire des entreprises en difficulté, ...]	54,7	57,7	+ 5,5
Autres frais de justice [frais de justice payés en administration centrale : circuit centralisé (matériels d'interception judiciaire notamment), schéma de la réforme de la médecine légale (RML), marchés publics nationaux (analyse génétique, transfèrement de détenus), indemnisation de la détention provisoire, ...]	146,9 ¹	159,1	+ 8,3
Aide juridictionnelle²			
Autorisation d'engagement (projet de loi de finance)	336,3	336,7	+ 0,1
Dépenses effectives (RAP)	354,5		

1. Y compris réforme médecine légale.

2. Dotation annuelle des CARPA, huissiers, experts, enquêteurs, ...

Source : PAP 2016

Les effectifs réels en 2016 [en équivalent temps plein travaillé]

	Effectifs		Variation 2016 - 2015
	2015	2016	
Ensemble de la Mission Justice¹	77 381	80 988	+ 3 607
Justice judiciaire	30 787	32 082	+ 1 295
Administration pénitentiaire	36 212	38 074	+ 1 862
Protection judiciaire de la jeunesse	8 480	8 821	+ 341
Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés	1 884	1 989	+ 105
Conseil supérieur de la magistrature	18	22	+ 4

1. Les catégories d'emplois retenues à l'entrée en vigueur de la LOLF sont : magistrats de l'ordre judiciaire (cat. 1) ; personnels d'encadrement (cat. 2) ; B métiers du greffe, de l'insertion et de l'éducatif (cat. 3) ; B administratifs et techniques (cat. 4) ; personnels de surveillance C (cat. 5) ; C administratifs et techniques (cat. 6). Les personnels des juridictions administratives et de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, qui ne figurent plus dans le périmètre de la mission à l'entrée en vigueur de la LOLF, ne sont pas intégrés à cet ensemble.

Source : RAP 2015 et LFI 2016

Les implantations immobilières en 2016

unité : m² hors œuvre

Ensemble du ministère¹	6 163 472
Administration centrale [20 sites] ²	72 000
Cours et tribunaux [720 sites] après réforme de la carte judiciaire	2 190 788
Services déconcentrés de l'administration pénitentiaire [299 sites]	3 522 256
Services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse [744 sites] (secteur public uniquement)	378 428

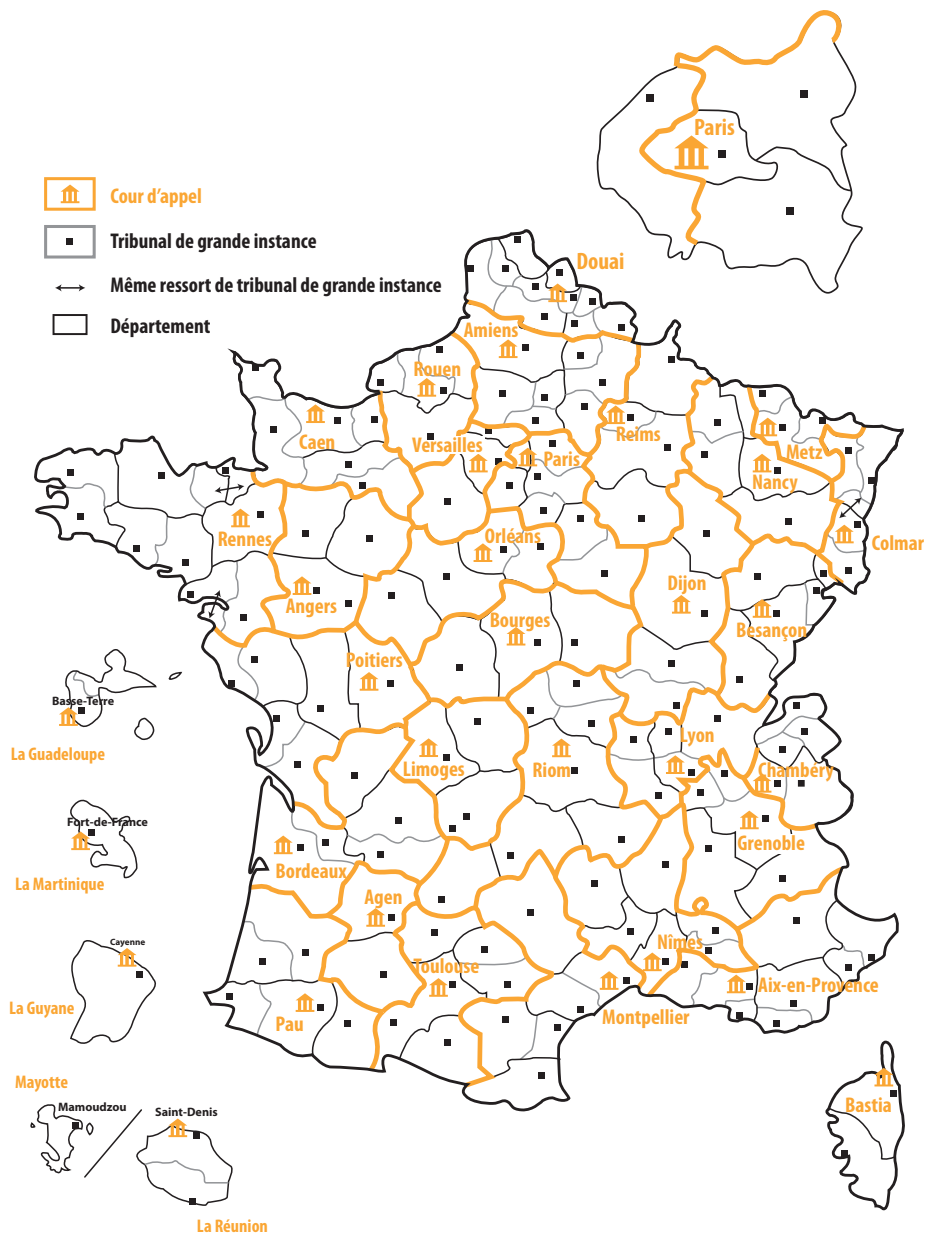
1. Locaux en propriété, en location et mis à disposition.

2. Dont 21 500 m² hors Paris pour casier judiciaire national, centres informatiques et centres de recherche.

Source : Ministère de la Justice, bureau de la programmation et de l'investissement immobilier

LES JURIDICTIONS

Compétences territoriales des juridictions de l'ordre judiciaire



Source : Ministère de la Justice/DSJ

Nombre de juridictions dans chaque cour d'appel au 1^{er} janvier 2016

Ressort de Cour d'appel	Cour d'appel	Trib. sup. d'appel	TGI	CD	Trib. 1 ^{re} inst.	TE	TI et TP	CPH	Trib. du travail	TC et TPlcc ¹	TGlcc et TMC ²	TASS	TCI
France métropolitaine													
Agen	1		3	1		3	7	4		3		3	
Aix-en-Provence	1		8			8	19	11		12		4	1
Amiens	1		7			7	9	9		5		4	1
Angers	1		4			3	6	4		3		3	
Bastia	1		2			2	2	2		2		2	1
Besançon	1		5	1		5	9	7		4		5	1
Bordeaux	1		5			5	8	5		5		3	1
Bourges	1		3			3	5	3		3		3	
Caen	1		6			4	9	7		5		3	1
Chambéry	1		5			4	6	6		3		2	
Colmar	1		4			4	11	6		-	4	2	1
Dijon	1		4			4	8	4		4		3	1
Douai	1		10			10	17	16		6		5	1
Grenoble	1		5			5	7	6		4		4	
Limoges	1		4			3	4	4		3		3	1
Lyon	1		5			5	11	8		5		5	1
Metz	1		3			3	5	3		-	3	1	
Montpellier	1		6	1		6	8	8		6		4	1
Nancy	1		5			4	7	6		4		4	1
Nîmes	1		6			5	11	7		4		4	
Orléans	1		4			4	4	4		3		3	1
Paris	1		9			7	46	11		8		7	1
Pau	1		5			5	6	5		5		4	
Poitiers	1		6			5	11	8		5		5	1
Reims	1		4			4	5	5		4		3	1
Rennes	1		9	1		9	14	12		9		6	2
Riom	1		6			4	9	7		5		4	1
Rouen	1		4			4	6	6		5		3	1
Toulouse	1		6			5	9	6		5		4	1
Versailles	1		4			4	18	13		4		4	
Départements d'outre-mer													
Basse-terre	1		2			2	2	2		-	2	1	1
Cayenne	1		1	1		1	1	1		-	1	1	1
Fort-de-France	1		1			1	1	1		-	1	1	1
Saint-Denis	1		3			3	5	2	1	-	3	1	1
Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales													
Basse-terre (St-Martin)				1			1						
Nouméa	1				2	2			2	1	1		
Papeete	1				1	1			3		1		
St-Pierre et Miquelon		1			1	1		1		1			
Total	36	1	164	6	4	155	307	210	6	136	16	114	26

1. TPlcc dans les territoires d'outre-mer.

2. TMC dans les départements et territoires d'outre-mer.

Source : Ministère de la Justice/DSJ/bureau de l'organisation judiciaire

LA JUSTICE CIVILE

Affaires nouvelles en 2015

Juridictions civiles et commerciales	Toutes affaires		Évolution 2015/14 en %
		dont référés	
Toutes affaires nouvelles¹	2 741 679	261 242	- 0,2
Cour de cassation	20 412		- 4,1
Cours d'appel	248 450	5 786	- 1,3
Tribunaux de grande instance [hors compétence commerciale]	994 798	113 824	- 0,0
<i>dont ordonnances sur requête</i>	123 812		+ 0,2
Tribunaux d'instance	661 714	86 350	- 1,1
<i>dont juridictions de proximité</i>	81 245		- 4,4
Juge des enfants [assistance éducative] ²	352 337		+ 2,2
Juridictions commerciales ³	173 969	22 005	- 1,6
Tribunaux des affaires de sécurité sociale	105 903		+ 5,6
Conseils de prud'hommes	184 096	33 277	- 1,9

1. Non compris ordonnances sur requête [TI et JEX], procédures d'injonction de payer et de saisie sur rémunération [cf. p.13], contentieux électoraux et répartition prud'homale.

2. Mesures individuelles nouvelles et renouvelées [cf. p.20].

3. Y compris les TGI à compétence commerciale des cours d'appel de Metz et Colmar et les tribunaux mixtes de commerce des DOM.

Nature d'affaire	Cours d'appel		Tribunaux de grande instance [hors commerce]		Tribunaux d'instance et juridictions de proximité	
	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
Toutes affaires nouvelles	248 450		994 798		661 714	
<i>dont affaires au fond¹</i>	214 559	100,0	755 305	100,0	567 307	100,0
Droit des personnes	8 416	3,9	146 791	19,4	197 293	34,8
Droit de la famille	30 945	14,4	400 715	53,1	2 515	0,4
Droit des affaires	8 936	4,2	12 371	1,6	5 199	0,9
Surendettement et entreprises en difficulté ²	8 188	3,8	12 040	1,6	52 149	9,2
Droit des contrats	42 132	19,6	64 719	8,6	249 834	44,0
Droit de la responsabilité	6 103	2,8	35 722	4,7	10 127	1,8
Droit des biens	11 869	5,5	62 066	8,2	35 983	6,3
Relations du travail et protection sociale	72 303	33,7	2 456	0,3	12 579	2,2
Relations avec les personnes publiques	18 689	8,7	2 133	0,3	352	0,1
Procédures particulières	6 978	3,3	16 292	2,2	1 276	0,2

1. Affaires au fond = affaires nouvelles hors référés, ordonnances sur requête et certaines procédures particulières.

2. Associations et professions libérales devant le TGI.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, Répertoire général civil ; rapport annuel de la Cour de cassation

Affaires terminées en 2015

Juridictions civiles et commerciales	Toutes affaires		Évolution 2015/14 en %
		dont référés	
Toutes affaires terminées¹	2 674 878	259 948	+ 2,2
Cour de cassation	17 923		- 8,7
Cours d'appel	236 441	5 811	- 0,0
Tribunaux de grande instance [hors compétence commerciale]	963 646	112 505	+ 1,7
<i>dont ordonnances sur requête</i>	122 760		- 0,6
Tribunaux d'instance ¹	656 148	86 350	+ 3,3
<i>dont juridictions de proximité</i>	81 944		+ 6,4
Juges des enfants [assistance éducative] ²	352 337		+ 2,2
Juridictions commerciales ³	165 272	22 005	+ 1,2
Tribunaux des affaires de sécurité sociale	88 880		+ 3,9
Conseils de prud'hommes	194 231	33 277	+ 3,2

1. Non compris ordonnances sur requête [TI et JEX], procédures d'injonction de payer et de saisie sur rémunération [cf. p.13], contentieux électoraux et répartition prud'homme.

2. Mesures individuelles nouvelles et renouvelées [cf. p.20].

3. Y compris les TGI à compétence commerciale des cours d'appel de Metz et Colmar et les tribunaux mixtes de commerce des DOM.

Durée moyenne des affaires terminées [en mois]

	2014	2015	
		Toutes affaires	Référés
Cours d'appel	11,8	12,2	2,2
Tribunaux de grande instance	6,9	7,0	2,1
Tribunaux d'instance et juridictions de proximité ¹	4,7	4,8	3,8
Conseils de prud'hommes	13,0	14,0	2,0
Tribunaux de commerce	5,3	5,3	1,9

1. Cf. note 1 ci-dessus.

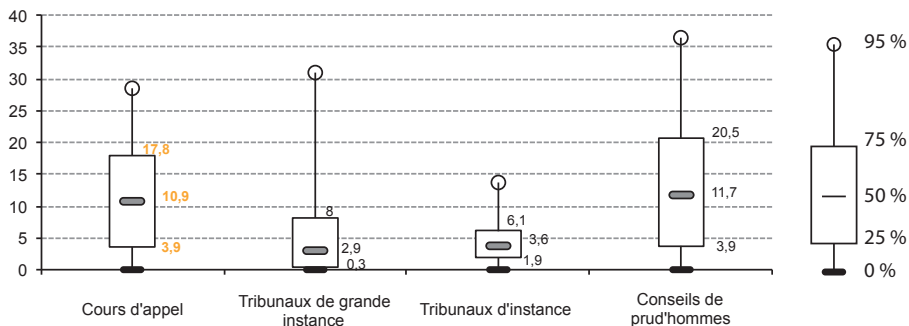
Affaires en cours au 31 décembre 2015

	Stock	Évolution 2015/14 en %	Âge du stock [en mois]
Cours d'appel	277 419	+ 4,6	11,9
Tribunaux de grande instance	750 362	+ 4,2	14,4
Conseils de prud'hommes [hors référés]	211 228	- 5,5	13,7

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, Répertoire général civil ; rapport annuel de la Cour de cassation

Durée de règlement des affaires civiles terminées en 2015

Durée en mois des contentieux civils¹



Lecture : dans les cours d'appel,

- 25 % des affaires se terminent au bout de **3,9** mois
- 50 % des affaires se terminent au bout de **10,9** mois
- 75 % des affaires se terminent au bout de **17,8** mois

1. Tous contentieux civils terminés en 2015 (tous modes de fin confondus).

Taux d'appel sur les jugements au fond prononcés en 2014

Tribunaux de grande instance en 1 ^{er} ressort	21,4 %
Tribunaux d'instance	5,9 %
Conseils de prud'hommes en 1 ^{er} ressort	68,3 %
Tribunaux de commerce en 1 ^{er} ressort	14,7 %

Quelques indicateurs pour 2015 (hors référés)

Nationalité²

25 163 acquisitions par déclaration anticipée de la nationalité française à raison de la naissance et de la résidence en France

1 715 acquisitions sans formalité à raison de la naissance et de la résidence

2. Toutes les acquisitions de nationalité ne sont pas enregistrées au ministère de la Justice.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, Répertoire général civil

Quelques indicateurs pour 2015 (hors référés)

Protection juridique des majeurs

76 809	ouvertures d'une mesure de protection des majeurs
41 975 (55 %)	tutelles
33 316 (43 %)	curatelles
1 518 (2 %)	sauvegardes de justice
	<i>dont 46 % sont gérées par la famille</i>

Droits attachés à la personne

77 875	demandes relatives aux soins psychiatriques sans consentement
28 831	demandes relatives à la rétention d'étrangers

Famille

376 156	demandes au juge aux affaires familiales
	<i>dont 147 063 (39 %) demandes relatives à l'autorité parentale et au droit de visite</i>
	<i>dont 36 779 (10 %) demandes de contribution à l'entretien de l'enfant</i>
123 668	divorces prononcés
	<i>dont 67 875 (55 %) divorces par consentement mutuel</i>
188 948	Pacs enregistrés
	<i>dont 15,6 % chez un notaire</i>
79 386	dissolutions de Pacs

Entreprises en difficulté (TC, TGIcc, TMC, TGI)

80 657	demandes d'ouverture d'une procédure
	<i>dont 2 342 (3 %) mandats ad hoc</i>
	<i>dont 3 121 (4 %) conciliations</i>
	<i>dont 29 467 (37 %) redressements judiciaires</i>
	<i>dont 43 493 (54 %) liquidations judiciaires</i>
	<i>dont 2 024 (2 %) sauvegardes</i>

Surendettement des particuliers

155 921	affaires de surendettement des particuliers
84 791	demandes de rétablissement personnel
	<i>dont 1 846 avec liquidation judiciaire</i>

Contentieux de l'impayé (y compris référés)

159 710	demandes pour paiement des loyers et/ou résiliation-expulsion
	<i>dont 72 010 (45 %) en procédure de référé</i>
494 127	injonctions de payer

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, Répertoire général civil

LA JUSTICE PÉNALE

Activité des parquets en 2015

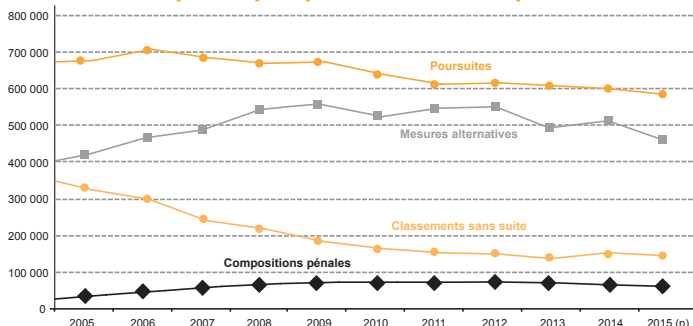
	2015p	en %	Évolution 2015p / 2014d en %
Procès-verbaux reçus par les juridictions¹	4 827 542		- 3,5
Procès-verbaux reçus¹	4 530 885	100,0	- 2,0
<i>dont auteur inconnu²</i>	2 660 572	58,7	-
Affaires traitées	4 260 836		- 2,9
Classement d'affaires non poursuivables	2 996 217	100,0	- 2,2
Infractions mal caractérisées, charges insuffisantes	535 191	17,9	- 0,9
Défaut d'élucidation	2 461 026	82,1	- 2,4
Premières orientations des affaires poursuivables	1 264 619	100,0	- 4,7
Poursuites	579 858	45,9	(a) - 1,2
devant le tribunal correctionnel	482 678		- 0,9
dont			
<i>en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité</i>	58 949		+ 6,0
<i>ordonnance pénale</i>	148 498		- 2,3
devant le juge d'instruction	16 772		- 3,3
devant le juge des enfants	47 487		+ 0,7
devant le tribunal de police	32 921		- 7,4
Compositions pénales	67 134	5,3	(b) - 5,4
Procédures alternatives aux poursuites	463 960	36,7	(c) - 9,6
Classements sans suite ³	153 667	12,2	- 1,1
Taux de réponse pénale [a+b+c]	87,8 %		

1. Au niveau des juridictions sont prises en compte les affaires qui proviennent d'un autre parquet. Aussi la somme des affaires nouvelles des juridictions ne correspond-elle pas au nombre d'affaires nationales, où une affaire est comptée comme nouvelle lors de son 1^{er} enregistrement dans un parquet.

2. 59 % des affaires sans auteur font l'objet d'un simple compostage.

3. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

Orientations données par le parquet aux affaires poursuivables



Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, cadres du parquet, système d'information décisionnel pénal

Décisions rendues en 2015

	2015p	Évolution 2015p / 2014d en %
Par les juridictions pénales¹ [hors amendes forfaitaires majorées]	1 206 477	- 0,3
Cour de cassation	7 732	- 12,4
<i>dont questions prioritaires de constitutionnalité</i>	132	- 38,6
Cours d'appel	101 633	- 5,5
Chambre des appels correctionnels	43 644	- 3,9
<i>dont arrêts sur intérêts civils</i>	3 681	- 9,0
Chambre de l'application des peines	21 587	+ 10,2
Chambre de l'instruction	36 402	- 14,5
Cours d'assises	3 004	- 0,9
<i>dont cours d'assises d'appel</i>	455	- 3,4
Tribunaux correctionnels	611 825	- 0,1
Jugements sur l'action publique	544 392	- 0,3
Jugements portant condamnation ou relaxe	323 046	- 1,7
Citation directe ou comparution volontaire	28 733	- 17,5
Convocation par procès-verbal du Procureur de la République	21 646	+ 5,7
Convocation par procès-verbal de l'Officier de police judiciaire	185 782	+ 0,1
Comparution immédiate	46 722	+ 4,2
Renvoi du juge d'instruction ou de la chambre d'instruction	22 369	- 5,7
Opposition	10 439	- 11,2
Non Déterminé	7 355	ns
Ordonnances pénales	150 714	- 1,0
Ordonnances d'homologation de CRPC	70 632	+ 8,6
Jugements sur intérêts civils	67 434	+ 1,1
Tribunaux de police	46 605	- 3,2
Juridictions de proximité	383 665	+ 1,7
Juges et tribunaux pour enfants	52 013	- 1,6
Amendes forfaitaires majorées	13 095 200	+ 14,6

1. En décisions/personnes pour les cours d'assises, tribunaux correctionnels, de police, les juridictions de proximité et juges et tribunaux pour enfants. En décisions pour la Cour de cassation et les cours d'appel.

Affaires en cours au 31 décembre 2015

	2015	Évolution 2015/14 en %
Cours d'appel - chambres des appels correctionnels	33 141	+ 8,5
Cours d'appel - chambres de l'application des peines	4 369	+ 11,7
Cours d'appel - chambres de l'instruction	3 878	0,0
Cours d'assises d'appel	534	+ 1,7
Cours d'assises de premier ressort	1 946	+ 7,8
Tribunaux correctionnels	nd	nd

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, cadres du parquet, tableaux de bord des tribunaux pour enfants, système d'information décisionnel pénal ; rapport annuel de la Cour de cassation

Activité des juges d'instruction en 2015

Affaires nouvelles

18 061	affaires nouvelles <i>dont 9 % avec au moins un mineur mis en cause</i> <i>dont 4 % sans personne mise en cause</i> <i>55 % avec une personne mise en cause</i> <i>41 % avec plusieurs personnes mises en cause</i>
28 600	personnes mises en examen (30 100 en 2014, donnée rectifiée) <i>dont 9 % de mineurs</i>

Affaires ayant fait l'objet d'une ordonnance de règlement dans l'année

16 450	affaires
28 104	personnes renvoyées devant une juridiction de jugement <i>dont 8 % de mineurs</i> <i>dont 36 % laissées en liberté</i> <i>43 % sous contrôle judiciaire ou ARSE</i> <i>19 % en détention provisoire</i>

Personnes mises en examen dans les affaires ayant fait l'objet d'une ordonnance de règlement dans l'année	34 193
Mode de clôture	en %
Mise en accusation devant la cour d'assises	7
Renvoi devant le tribunal correctionnel	68
Renvoi devant le tribunal pour enfants ou le juge des enfants	7
Non-lieu	18

Durée de l'instruction en 2015 [en mois]

Entre le réquisitoire introductif et l'ordonnance de règlement

Mode de clôture	Moyenne	Médiane
Ensemble	29,9	23,5
<i>dont</i>		
Mise en accusation devant la cour d'assises	26,7	23,4
Renvoi devant le tribunal correctionnel	29,3	22,8
Non-lieu	35,2	28,3

Mesures de sûreté prises en 2015 par le JLD, le juge d'instruction, le tribunal correctionnel ou les juridictions pour mineurs

	Détention provisoire	Contrôle judiciaire
Ensemble	36 700	46 200
Moment où la mesure a été prononcée	en %	en %
Au cours d'une procédure d'instruction	41	43
Au cours d'une procédure de comparution immédiate	54	8
Au cours d'une procédure pour mineurs	4	13
Au cours d'une procédure de convocation par PV du Procureur	1	35
Autres	≈ 0	1

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, cadres du parquet, système d'information décisionnel pénal (données 2015 provisoires)

Condamnations et compositions pénales en 2015

Crimes, délits, contraventions de 5^{ème} classe

unité : condamnation et composition pénale

	Tous condamnés	Majeurs	Mineurs
Crimes	2 381	1 877	504
Délits	597 594	552 481	45 113
Contraventions de 5 ^{ème} classe	33 900	33 254	646
Toutes infractions	633 875	587 612	46 263

Nature de l'infraction et type de juridiction

unité : condamnation et composition pénale

Nature de l'infraction principale	Toutes juridictions	dont		
		Cour d'assises majeurs et mineurs	Tribunal correctionnel	Juge des enfants Tribunal pour enfants
Toutes natures d'infractions	633 875	2 296	534 241	45 139
Compositions pénales	60 555		58 378	1 695
Condamnations	573 320	2 296	475 863	43 444
Atteintes aux personnes	96 083	1 586	72 800	9 384
<i>dont homicides volontaires</i>	402	392		7
<i>viols</i>	1 048	814		209
<i>coups et violences volontaires</i>	61 323	319	44 879	6 771
<i>homicides et blessures involontaires</i>	7 710		6 996	89
<i>dont : par conducteur</i>	6 874		6 424	66
Atteintes aux biens	119 619	610	86 837	23 510
<i>dont vols, recels, destructions et dégradations</i>	105 257	609	75 061	22 163
Matière économique et financière	12 658		10 175	107
<i>dont chèques</i>	2 196		2 015	57
<i>travail illégal</i>	3 092		2 816	
Circulation routière et transports	233 813		210 146	2 239
<i>dont conduite en état alcoolique</i>	95 070		93 515	101
<i>défaut d'assurance</i>	28 137		27 740	182
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	53 244		50 716	1 110
<i>grand excès de vitesse</i>	12 115		254	
Autres infractions	111 147	100	95 905	8 204
<i>dont stupéfiants¹</i>	64 250	1	57 564	4 775
<i>outrages et rébellion à agent de la force publique</i>	15 254		12 485	1 910
<i>séjour irrégulier des étrangers</i>	1 135		1 027	2

1. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire national (données provisoires)

Les condamnations en 2015

Nature de la peine principale	Nombre	Quantum moyen ferme
Toutes peines	573 320	
Réclusion criminelle	1 009	14,6 ans ¹
<i>dont à perpétuité</i>	13	
Peine d'emprisonnement	275 379	
<i>dont en tout ou partie ferme</i>	124 702	8,4 mois
Peine d'amende	206 183	551 euros
Peine alternative	63 637	
<i>dont suspension du permis de conduire</i>	7 248	
<i>jour amende</i>	22 842	
<i>travail d'intérêt général</i>	16 704	
Mesure et sanction éducative	22 435	
Dispense de peine	4 677	

1. Hors réclusion criminelle à perpétuité.

Condamnations après détention provisoire	32 061	Durée de détention provisoire [en mois]
<i>dont crimes</i>	1 736	27,6
<i>délits</i>	30 317	3,9
dans le cadre d'une instruction	15 949	7,1
dans le cadre d'une comparution immédiate	14 368	0,4

Durées de procédure [en mois]	1 ^{ère} instance ¹	Appels ¹
Crimes	40,6	21,8
Délits	11,7	15,1 ²
Contraventions de 5 ^{ème} classe	11,5	11,3 ²

1. En première instance, pour les délits, délai entre l'infraction et la condamnation ; pour les crimes, durée de l'instruction plus délai de l'audience. En appel, délai entre la première décision et l'appel.

2. La méthode de calcul a été modifiée à partir de l'édition 2016.

unité de compte : condamnations/personnes

Condamnés	Nombre	en %
Ensemble	573 320	100,0
Âge		
Moins de 18 ans	44 524	7,8
De 18 ans à moins de 25 ans	170 088	29,6
De 25 ans à moins de 40 ans	214 460	37,4
De 40 ans à moins de 60 ans	126 583	22,1
60 ans ou plus	17 665	3,1
Sexe		
Hommes	515 042	89,8
Femmes	58 278	10,2
Nationalité		
Français	485 431	84,7
Étrangers	77 889	13,6
Non déclarée	10 000	1,7

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire national (données provisoires)

Récidive et réitération parmi les condamnés d'une année donnée

Le taux de condamnés en récidive légale mesure la part des condamnés de 2015 en état de récidive [art 132-10 et 132-8 du Code pénal].

Le taux de réitérants mesure la part des condamnés de 2015 qui avaient déjà été condamnés dans un délai maximum de cinq ans pour un délit sanctionné avant l'infraction visée par la condamnation de 2015 [art 132-16-7 al.1 du Code pénal], hors récidive légale.

Le taux de récidive au sens large est la somme du taux de récidive légale et du taux de réitération à 5 ans.

Récidive légale et réitération parmi les condamnés de 2014 et 2015

Nature de l'infraction sanctionnée	Taux de récidive légale ¹ en % (a)		Taux de réitérants en % (b)		Taux de récidive au sens large en % (a+b)	
	2014d	2015p	2014d	2015p	2014d	2015p
Tous types de crimes	9,1	7,8				
Homicides volontaires	6,9	2,9				
Crimes sexuels	4,8	5,0				
Vols criminels	17,5	17,0				
Tous types de délits	11,3	11,8	28,5	28,5	39,8	40,3
<i>dont vols, recels</i>	<i>18,1</i>	<i>18,7</i>	<i>28,4</i>	<i>28,3</i>	<i>46,5</i>	<i>47,0</i>
<i>destructions, dégradations</i>	<i>3,8</i>	<i>4,3</i>	<i>36,1</i>	<i>36,1</i>	<i>39,9</i>	<i>40,4</i>
<i>conduite en état alcoolique</i>	<i>14,7</i>	<i>15,9</i>	<i>16,5</i>	<i>16,1</i>	<i>31,2</i>	<i>32,0</i>
<i>violences volontaires</i>	<i>12,0</i>	<i>12,5</i>	<i>28,1</i>	<i>27,6</i>	<i>40,1</i>	<i>40,1</i>
<i>délits sexuels</i>	<i>5,3</i>	<i>5,3</i>	<i>12,9</i>	<i>12,5</i>	<i>18,2</i>	<i>17,8</i>
<i>outrages et rébellion</i>	<i>6,3</i>	<i>7,1</i>	<i>49,5</i>	<i>48,8</i>	<i>55,8</i>	<i>55,9</i>
<i>stupéfiants</i>	<i>11,1</i>	<i>11,2</i>	<i>35,7</i>	<i>35,2</i>	<i>46,8</i>	<i>46,4</i>

1. Taux calculé sur les infractions principales uniquement et incluant les récidives de tentatives.

LA JUSTICE DES MINEURS

Mineurs en danger en 2015

Activité des juges des enfants	2015	Évolution 2015/14 en %
Mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi	103 885	- 3,5
Agés de 0 à 6 ans	32 169	- 2,6
7 à 12 ans	31 400	- 5,8
13 à 15 ans	23 817	- 4,0
16 à 17 ans	16 212	+ 0,3
non renseigné	287	- 15,8
Mineurs suivis par le juge des enfants¹ au 31 décembre	233 547	+ 1,9
Mesures individuelles prononcées	352 337	+ 2,2
Mesures d'investigations [nouvelles et renouvelées]	52 755	+ 1,8
Mesures d'AEMO [nouvelles et renouvelées]	148 113	+ 2,2
Mesures de placement [nouvelles et renouvelées]	151 469	+ 2,3
Mesures d'aide judiciaire		
Familles faisant l'objet d'une MAJ [nouvelle et renouvelée]	15 660	- 2,7
Mineurs appartenant à ces familles	43 330	- 2,4

1. Hors mesures d'aide judiciaire.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, tableaux de bord des tribunaux pour enfants

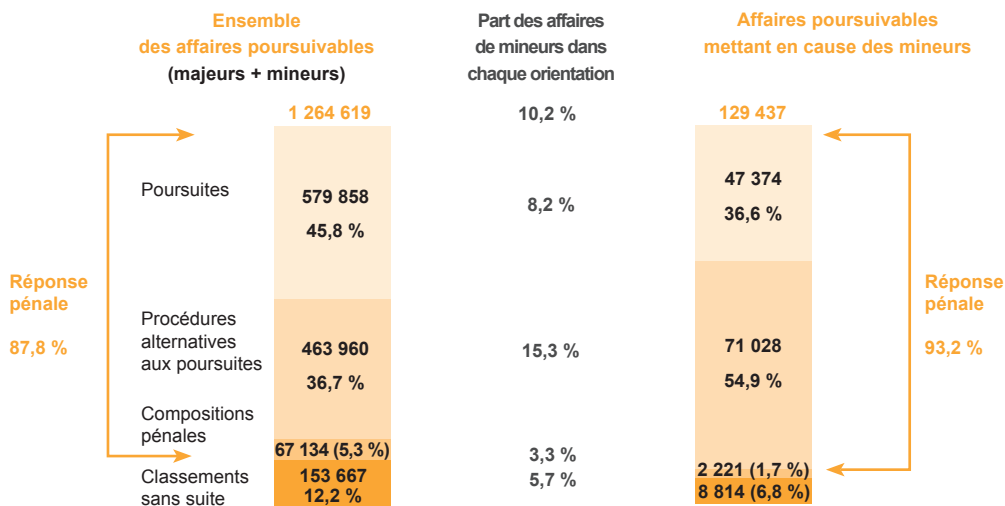
Mineurs délinquants en 2015

Activité des parquets concernant les mineurs	2015p	en %	Évolution 2015p / 2014d en %
Affaires traitées	165 138		- 2,8
Classement d'affaires non poursuivables	35 701	100,0	+ 4,5
Infractions mal caractérisées, motifs juridiques ¹	30 006	84,0	+ 7,1
Mineurs hors de cause	5 695	16,0	- 7,1
Premières orientations des affaires poursuivables	129 437	100,0	- 4,6
Poursuites	47 374	36,6	+ 0,8
devant le juge des enfants	45 698		+ 1,0
devant le juge d'instruction	1 337		- 2,6
procédures de présentation immédiate	339		- 12,4
Procédures alternatives aux poursuites	71 028	54,9	- 8,7
<i>dont rappels à la loi</i>	43 029		- 11,9
Compositions pénales réussies	2 221	1,7	+ 1,1
Classements sans suite ²	8 814	6,8	+ 1,3
Taux de réponse pénale [a+b+c]	93,2 %		

1. Y compris 730 non-lieux à assistance éducative.

2. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

Orientations données par les parquets en 2015 aux affaires poursuivables mettant en cause les mineurs

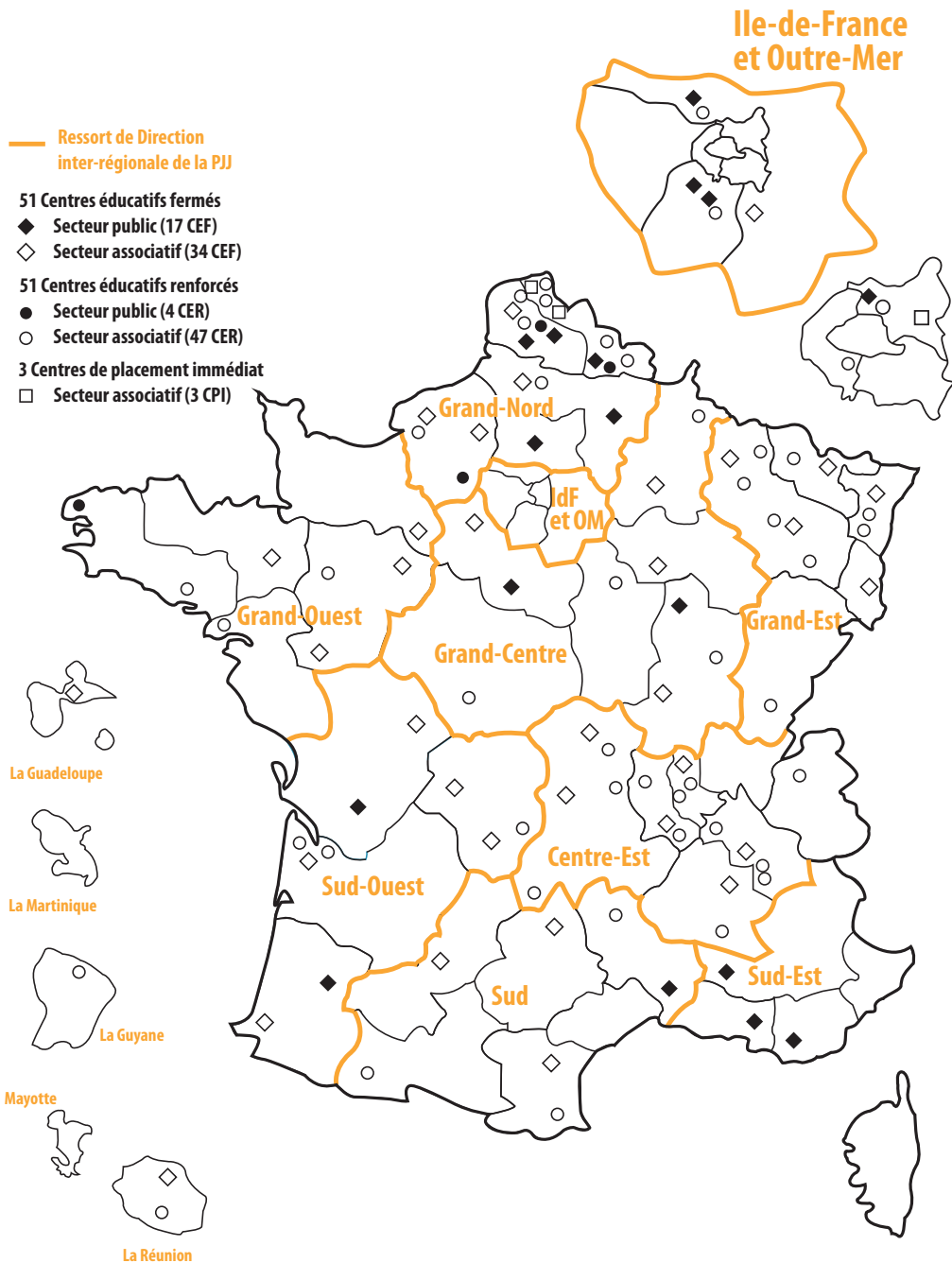


Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, système d'information décisionnel pénal (données 2015 provisoires)

Mineurs délinquants : activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants

Activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants	2015p	Évolution 2015p / 2014d en %
Mineurs délinquants dont les juridictions pour mineurs ont été saisies	61 069	- 1,2
Agés de moins de 13 ans	1 952	- 7,7
13 à 15 ans	24 558	- 2,8
16 à 17 ans	34 435	+ 0,4
non renseigné	124	- 15,1
Mesures présentencielles prononcées	34 652	+ 3,9
Mesures judiciaires d'investigation éducative, expertise	5 348	+ 2,8
Placement, liberté surveillée, réparation	20 507	+ 3,6
Contrôle judiciaire	6 740	+ 5,9
Détention provisoire	2 057	+ 3,8
Mineurs jugés	52 013	- 2,7
Mineurs jugés en audience de cabinet	22 257	- 5,1
Mineurs jugés en audience de TE	29 756	- 0,9
Décisions rejetant la poursuite	6 601	- 6,2
Mesures et sanctions définitives prises	55 770	- 1,3
Admonestation, remise à parents, dispense de mesure ou de peine	21 569	- 3,8
Liberté surveillée, protection judiciaire, placement, réparation	8 876	- 2,0
Sanction éducative	2 131	+ 36,4
TIG, sursis TIG, stage de citoyenneté	4 730	+ 7,4
Amende ferme ou avec sursis	2 670	- 9,0
Emprisonnement avec sursis simple	7 657	- 0,1
Emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve	3 434	- 3,4
Emprisonnement ferme	4 703	- 4,6

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, système d'information décisionnel pénal



Source : Ministère de la Justice/DPJJ/SDPOM/bureau des systèmes d'information

■ Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

- 11 pôles territoriaux de formation
- 9 directions interrégionales
- 54 directions territoriales (hors Polynésie française)

■ Établissements, services et unités relevant du secteur public

217 établissements et services

- 17 centres éducatifs fermés [CEF]
- 33 établissements de placement éducatif [EPE]
- 31 établissements de placement éducatif et d'insertion [EPEI]
- 92 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert [STEMO]
- 25 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert et d'insertion [STEMOI]
- 1 services éducatifs auprès du tribunal [SEAT]
- 11 services territoriaux éducatifs et d'insertion [STEI]
- 6 services éducatifs au sein d'établissements pénitentiaires pour mineurs [SEEPM]
- 1 service éducatif au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis [SECJD]

492 unités éducatives

- 17 unités éducatives centres éducatifs fermés [CEF]
- 4 unités éducatives centres éducatifs renforcés [UECER]
- 25 unités éducatives d'hébergement diversifié [UEHD]
- 72 unités éducatives d'hébergement collectif [UEHC]
- 272 unités éducatives de milieu ouvert [UEMO]
- 10 unités éducatives auprès du tribunal [UEAT]
- 84 unités éducatives d'activités de jour [UEAJ]
- 1 unités rattachées aux services éducatifs auprès des tribunaux [UESEAT]
- 6 unités des services éducatifs au sein d'établissements pénitentiaires pour mineurs [UESEPM]
- 1 unité éducative au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis [UECJD]

■ Établissements, services et unités habilités relevant du secteur associatif

1 039 établissements et services habilités gérés par 499 associations

- Soit 34 centres éducatifs fermés [CEF]
- 47 centres éducatifs renforcés [CER]
- 3 centres de placement immédiat [CPI]
- 645 établissements de placement
 - 100 lieux de vie [LVA]
 - 157 maisons d'enfants à caractère social [MECS]
 - 53 centres d'hébergement diversifié [CHD]
 - 40 centres de placement familial et socio-éducatif [CPFSE]
 - 62 centres scolaires et professionnels [CSP]
 - 3 foyers de jeunes travailleurs [FJT]
- 228 foyers
 - 2 établissements de placement autres
- 176 services d'action éducative en milieu ouvert [SAEMO]
- 86 services d'investigation éducative [SIE]
- 39 services de réparation pénale [SRP]
- 9 services d'insertion

- Les **Centres Éducatifs Renforcés [CER]** sont gérés par le secteur associatif, les UECER sont des unités éducatives rattachées aux établissements de placement éducatif du service pénitentiaire. Ils ont pour mission d'accueillir les mineurs afin de les éloigner de leur environnement, de créer une «rupture» afin de préparer les conditions de leur insertion sociale et professionnelle. Ils s'appuient sur des programmes d'activité intensifs durant lesquels les jeunes bénéficient d'un encadrement éducatif permanent.
- Les **Centres de Placement Immédiat [CPI]** relèvent du secteur associatif. Ils sont habilités à prendre en charge des mineurs de 13 à 18 ans ayant commis des actes de délinquance, pour lesquels un accueil sans délai ni préparation est prescrit par les magistrats.
- Les **Centres Éducatifs Fermés [CEF]** relèvent soit du secteur associatif, soit du secteur public. Il s'agit d'un dispositif éducatif alternatif à l'incarcération qui s'appuie sur la contrainte posée par la décision judiciaire. Les mineurs âgés de 13 à 18 ans qui ont commis des actes de délinquance y sont placés en application : d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'un placement à l'extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle.

Activité de protection judiciaire de la jeunesse

	À la charge de l'État-DPJJ et confiée au				À la charge des départements et confiée à l'ASE ou au secteur associatif ¹	
	secteur public		secteur associatif		2014	2015
Mesures suivies dans l'année	2014	2015	2014	2015		
Investigation	64 395	65 880	21 515	22 126		
au titre de l'enfance délinquante	51 960	52 815	113	90		
de l'enfance en danger	12 421	13 051	21 402	22 036		
de la protection des jeunes majeurs	14	14				
Placement	4 792	4 894	4 208	4 435	118 932	121 261
au titre de l'enfance délinquante	4 748	4 818	4 192	4 410		
de l'enfance en danger	33	39			118 932	121 261
de la protection des jeunes majeurs	11	37	16	25		
Milieu ouvert	98 656	99 314	10 310	10 293	110 099	111 264
au titre de l'enfance délinquante ²	98 355	98 806	10 258	10 251		
de l'enfance en danger	268	425			110 099	111 264
de la protection des jeunes majeurs	33	83	52	42		
Total	167 843	170 088	36 033	36 854	229 031	232 525
au titre de l'enfance délinquante	155 063	156 439	14 563	14 751		
de l'enfance en danger	12 722	13 515	21 402	22 036	229 031	232 525
de la protection des jeunes majeurs	58	134	68	67		
Jeunes suivis dans l'année toutes mesures et tous fondements juridiques confondus						
de 0 à 6 ans	4 564	4 758	12 178	12 843	70 278	71 350
de 7 à 12 ans	6 407	6 698	12 377	12 967	70 912	71 993
de 13 à 15 ans	18 582	18 404	9 919	9 924	52 746	53 551
de 16 à 17 ans	33 383	33 825	9 374	9 376	34 370	34 894
18 ans ou plus	31 350	31 130	3 852	3 818	0	0
Non renseigné	39	36	4	2	725	736
Garçons	77 202	77 225	29 818	30 528	124 261	126 157
Filles	17 123	17 626	17 886	18 402	104 770	106 368
Ensemble	94 325	94 851	47 704	48 930	229 031	232 525

1. Les mesures 2015 et le nombre de jeunes 2014 et 2015 en article 375 du code civil à la charge financière des départements et pris en charge par les associations et les services d'aide sociale à l'enfance ont été estimés.

2. Le secteur associatif assure uniquement des réparations, le secteur public exécutant toutes les catégories de mesures éducatives de milieu ouvert pénal.

Source : Ministère de la Justice/DPJJ

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Établissements pénitentiaires au 1^{er} janvier 2016

- ★ Maison d'arrêt
- Centre de détention
- Centre pénitentiaire
- Centre de semi-liberté
- Établissement pénitentiaire pour mineurs
- ◆ Maison centrale



Source : Ministère de la Justice/DAP

■ 187 établissements pénitentiaires, 58 561 places en service [au 1^{er} janvier 2016]

86 maisons d'arrêt [MA] et 45 quartiers MA situés dans des centres pénitentiaires, recevant les prévenus (détenus en attente de jugement) et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à deux ans lors de leur condamnation définitive.

94 établissements pour peine

27 centres de détention [CD] et 39 quartiers [QCD] accueillant des condamnés à plus de deux ans considérés comme présentant les perspectives de réinsertion les meilleures. À ce titre, les CD ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenus.

50 centres pénitentiaires [CP], établissements mixtes qui comprennent au moins deux quartiers à régime de détention différent (maisons d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

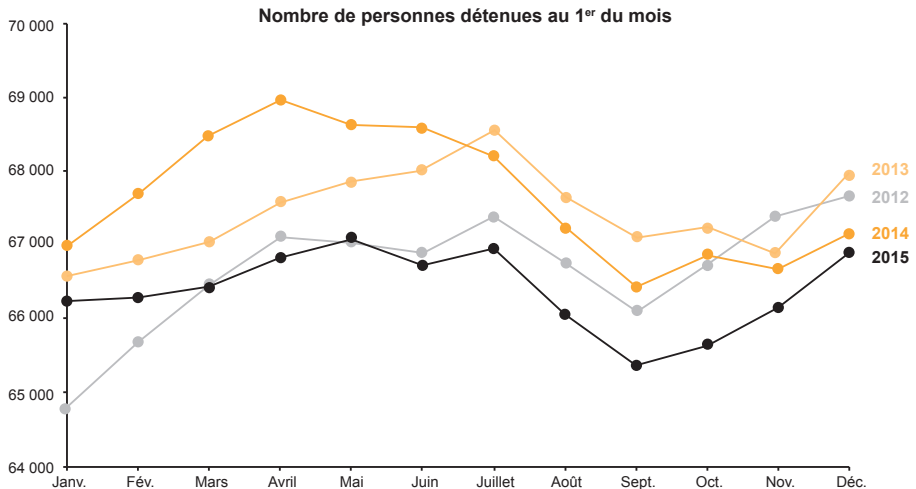
6 maisons centrales [MC] et 8 quartiers [QMC] recevant les condamnés les plus difficiles. Leur régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

11 centres de semi-liberté autonomes [CSL], recevant les condamnés admis au régime de la semi-liberté et 14 quartiers [QSL], 9 quartiers pour peines aménagées [QPA].

6 établissements pénitentiaires pour mineurs [EPM]

1 établissement public de santé national à Fresnes (relevant du ministère de la Santé)

Évolution de la population carcérale (personnes détenues)

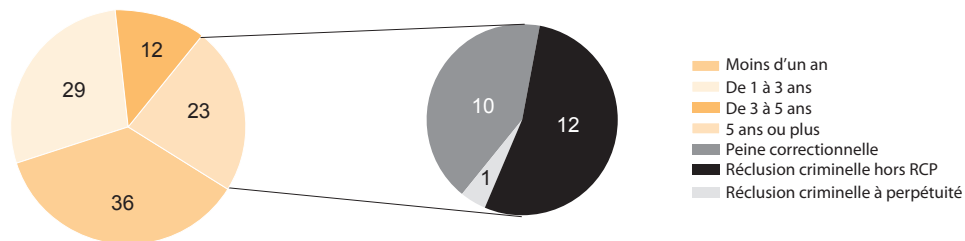


Source : Ministère de la Justice/DAP/PMJ5, statistique mensuelle des personnes écrouées

Population pénitentiaire au 1 ^{er} janvier	2015	2016
Personnes écrouées	77 291	76 601
<i>dont personnes détenues</i>	66 270	66 678
Condamnés	60 742	58 443
Prévenus	16 549	18 158
Hommes	74 663	73 951
Femmes	2 628	2 650
Moins de 18 ans	704	715 p
18 ans à moins de 25 ans	18 070	nd
25 ans à moins de 30 ans	15 821	nd
30 ans à moins de 40 ans	20 790	nd
40 ans et plus	21 906	nd
Français	62 601	61 638 p
Étrangers	14 690	14 963 p

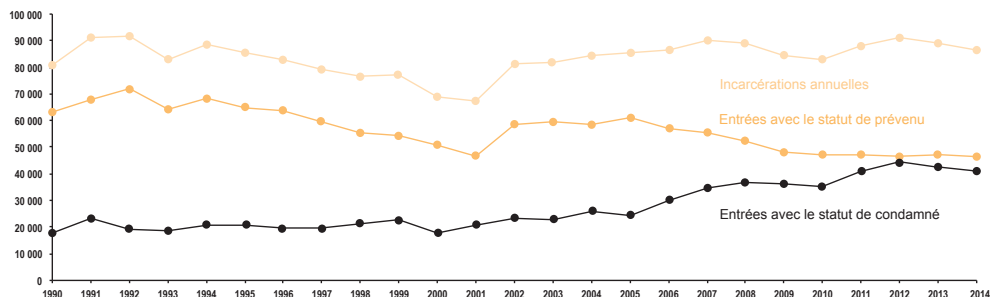
p : données provisoires.

Peines en cours d'exécution par les 60 742 détenus condamnés au 1^{er} janvier 2015 [part en %]



Flux annuel de placements sous écrou

(données 2015 non disponibles)



Source : Ministère de la Justice/DAP, statistiques mensuelle et trimestrielle des personnes écrouées

Le milieu fermé

Les données 2015 ne sont pas disponibles.

	Effectif	en %	en %
Entrées en prison en 2014	86 683	100,0	
Condamnés	41 310	47,7	
Prévenus	45 373	52,3	100,0
dans le cadre de la comparution immédiate	nd		45,2 ¹
dans le cadre d'une autre procédure	nd		54,8 ¹

1. Données 2013

■ 87 275 libérations en 2014

dont 7 949 libérations conditionnelles

Durée moyenne de détention ¹ [en mois]	2013	2014
Toutes détentions	10,0	10,3
Détention provisoire	4,2	4,4

1. Rapport de la population moyenne des écroués sur les placements sous écrou au cours de l'année.

Mesures d'individualisation des peines

Les données 2015 ne sont pas disponibles.

Mesures d'individualisation des peines décidées par les JAP	2014	Évolution 2014/13 en %
Permission de sortir	48 481	- 12,3
Placement à l'extérieur	2 235	+ 2,7
Placement en semi-liberté	4 238	- 8,9
Libération conditionnelle ¹	7 949	- 0,6
Placement sous surveillance électronique	28 524	- 0,4

1. Décisions prises par les JAP et les tribunaux d'application des peines (TAP).

Le milieu ouvert

Les condamnés exécutant leur peine en **milieu ouvert** sont soumis à diverses obligations, sous le contrôle du juge de l'application des peines, qui est assisté d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation.

On distingue principalement :

- ➔ les condamnés à une peine d'emprisonnement assortie d'un **sursis avec mise à l'épreuve** ;
- ➔ les condamnés à un **travail d'intérêt général**, qui accomplissent au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association, un travail non rémunéré d'une durée de 40 à 210 heures ;
- ➔ les **libérés conditionnels**, qui en raison de gages sérieux de réadaptation sociale, sont mis en liberté par anticipation, sous condition de se soumettre au contrôle du juge de l'application des peines et de respecter diverses obligations pendant un délai au moins égal au reliquat de la peine.

■ 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation [SPIP]

■ 172 007 personnes prises en charge en milieu ouvert au 1^{er} janvier 2015

Mesures en cours au 1 ^{er} janvier 2015		Evolution sur 12 mois en %
Toutes mesures suivies par les SPIP	193 739	- 1,3
Sursis avec mis à l'épreuve	136 871	- 3,0
Travail d'intérêt général	17 116	5,7
Autres mesures (contrôles judiciaires, sursis tig, interdictions de séjours, ...)	33 480	3,1
Libérations conditionnelles	6 272	- 2,4

Durée moyenne des mesures ¹ [en mois] (données 2015 non disponibles)	2014
Toutes mesures	19,9
<i>dont sursis avec mise à l'épreuve</i>	23,1
<i>travail d'intérêt général</i>	11,7
<i>libérations conditionnelles</i>	10,2

1. Durée en mois : (nombre moyen de mesures suivies une année donnée / entrées annuelles) x 12

Source : Ministère de la Justice/DAP, statistiques des services pénitentiaires d'insertion et de probation

L'AIDE JURIDICTIONNELLE

Admissions à l'aide juridictionnelle 2015

	2015	Évolution 2015/14 en %
Nombre total d'admissions	901 986	+0,6
<i>dont procédures avec commission d'office</i>	334 806	+ 11,0
Admission à l'aide totale	819 542	+ 1,5
Admission à l'aide partielle	82 444	- 7,7
Admissions sur contentieux civils et administratifs	542 799	+ 0,6
Cours d'appel	34 667	- 3,2
Tribunaux de grande instance - hors JEX	284 489	+ 4,4
<i>dont JAF - divorce</i>	104 860	+ 6,5
<i>JAF - hors divorce</i>	88 814	- 16,7
Juge des enfants - assistance éducative	53 811	+ 2,8
Tribunaux d'instance - hors JEX	37 232	- 14,3
Juges de l'exécution - TGI et TI	10 166	- 6,1
Conseils de prud'hommes	19 930	- 12,7
Autres [tribunaux de commerce, TASS, ...]	20 476	- 7,2
Juridictions administratives	56 987	+ 2,2
Conditions de séjour des étrangers	25 041	+ 3,9
Admissions sur contentieux pénaux	358 961	+ 1,0
Cours d'appel	9 824	- 9,8
Procédures criminelles	15 121	- 2,7
Cours d'assises - accusé	2 204	- 3,5
Cours d'assises - partie civile	3 531	+ 1,4
Instruction criminelle - mis en examen	5 307	+ 0,1
Instruction criminelle - partie civile	4 079	- 9,0
Procédures correctionnelles	255 859	+ 2,9
Tribunal correctionnel - prévenu	150 584	+ 6,7
Tribunal correctionnel - partie civile	27 880	- 5,3
Instruction - mis en examen [y compris mineurs]	74 382	- 0,6
Instruction - partie civile	3 013	- 8,6
Juge des enfants et tribunaux pour enfants	40 715	- 5,7
Procédures contraventionnelles	3 440	- 4,9
Contrôle de l'enquête de police judiciaire, application des peines, mesures alternatives aux poursuites	34 002	+ 1,1
Non renseigné	226	-

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du répertoire de l'aide juridictionnelle

LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Les moyens en 2016

	Montants [en Mo d'euros] 2016	Évolution 2016/15 en %
Crédits de paiement	387,15	+ 1,0
Dépenses de personnel [titre II]	323,07	+ 1,4
Fonctionnement, investissement, interventions [autres titres]	52,23	+ 0,0
Frais de justice	11,85	- 3,7

Activité des juridictions administratives en 2015

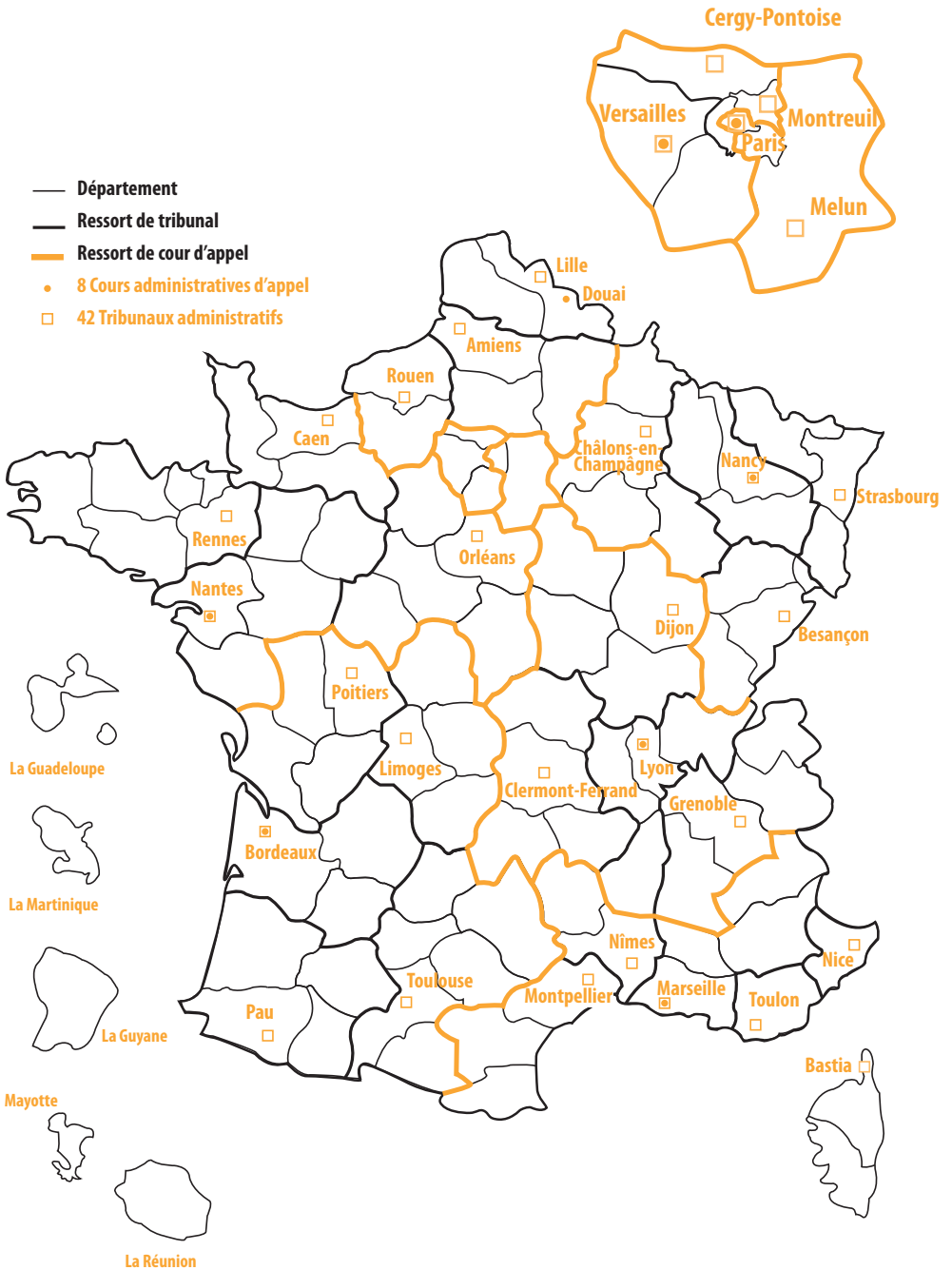
	Conseil d'État	Cours administratives d'appel	Tribunaux administratifs ¹
Requêtes			
Affaires enregistrées ²	8 727	30 597	192 007
<i>Évolution 2015/14³ en %</i>	- 7,7	+ 2,5	- 1,8
Affaires réglées	9 553	30 540	188 783
<i>Évolution 2015/14 en %</i>	- 0,7	+ 2,0	+ 0,3
Affaires en instance au 31 décembre	5 386	27 530	161 992
<i>Évolution 2015/14 en %</i>	- 13,1	+ 0,1	+ 3,0
Délai d'écoulement du stock ⁴ [en mois]	6,8	10,8	10,3
<i>Rappel délai 2014</i>	8,0	11,0	10,0

Activité des cours administratives d'appel en 2015

Cours	Affaires enregistrées ²	Affaires réglées	Affaires en instance au 31 décembre
Bordeaux	4 068	3 550	3 690
Douai	2 097	2 186	1 787
Lyon	4 138	3 801	3 695
Marseille	4 997	5 990	5 605
Nancy	2 566	2 444	1 948
Nantes	3 890	3 594	3 416
Paris	4 793	4 877	4 072
Versailles	4 048	4 098	3 317
Toutes cours administratives d'appel	30 597	30 540	27 530

1. Y compris les collectivités d'outre-mer.
2. Plusieurs requêtes fondées sur un même texte peuvent être regroupées en une seule affaire.
3. Évolution hors contentieux relatif au découpage cantonal.
4. Délais prévisibles moyens d'élimination des affaires en stock.

Source : Conseil d'État, rapport public 2016



Source : Conseil d'État

L'INDEMNISATION EN MATIÈRE DE DÉTENTION PROVISOIRE

Activité des premiers Présidents de cour d'appel en matière de réparation des détentions provisoires	2015	Évolution 2015/14 en %
Nombre de requêtes reçues	521	- 5,8
Nombre de décisions rendues	528	+ 11,4
Indemnisation	444	+ 18,4
Taux d'indemnisation	84 %	-
Montants versés [en Mo d'euros]	9,2	+ 17,7
Rejet, irrecevabilité et autres	84	- 15,2
Nombre d'affaires en cours	500	+ 1,2
Commission nationale de réparation des détentions provisoires		
Nombre de recours	62	- 24,4
Nombre de décisions rendues	84	+ 90,9
Rejet, irrecevabilité et autres	39	+ 290,0
Réformation	45	+ 32,4
Délai moyen de traitement [en mois]	9,2	+ 37,9
Durée moyenne des détentions provisoires indemnisées [en jours]	376	+ 2,5
Nombre d'affaires en cours	29	- 43,1

Source : rapport annuel de la Cour de cassation et enquête suivi des réparations des détentions provisoires à tort

LES VICTIMES D'INFRACTIONS

Indemnisation des victimes	2015	Évolution 2015/14 en %
Nombre de dossiers ouverts	16 814	- 13,5
Nombre de décisions rendues	18 778	- 14,7
Montants accordés par les commissions d'indemnisation des victimes d'infraction [en Mo d'euros]	255,2	+ 10,0
Nombre de demandes d'indemnisation à traiter au 31-12-2015	14 770	- 12,0
Associations d'aide aux victimes		
2015		
Nombre d'associations ¹	164	
Nombre de saisines des associations	324 061	
<i>en matière civile</i>	83 674	
<i>en matière pénale</i>	240 387	
Nombre de personnes aidées	317 962	

1. 161 associations ont répondu sur leur activité en 2015.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, cadres du parquet, enquête auprès des associations de victimes

L'ACCÈS AU DROIT

- 100 conseils départementaux de l'accès au droit [lois des 10-07-1991 et 18-12-1998]
- 139 maisons de justice et du droit ayant reçu 777 400 personnes en 2015
- 37 antennes de justice ayant reçu 77 600 personnes en 2015

Source : Ministère de la Justice/SG/SADJAV et SDSE, enquête auprès des MJD

LES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

- 363 associations dans le secteur pénal¹ [aide aux victimes, enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité, contrôles judiciaires socio-éducatifs et médiations pénales, ...]
- 1 919 conciliateurs de justice
- 63 923 avocats^{2,3}
 - 112 avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation²
 - 230 greffiers de tribunal de commerce²
- 3 294 huissiers de justice²
 - 121 administrateurs judiciaires²
 - 300 mandataires liquidateurs²
- 9 968 notaires²
 - 413 commissaires-priseurs judiciaires²

1. Certaines associations sociojudiciaires peuvent intervenir en présentiel et en suivi de mesures alternatives aux poursuites.

2. Au 1^{er} janvier 2016.

3. Donnée provisoire.

Source : Ministère de la Justice/DACS, bureau de la prospective et de l'économie des professions, bureau du droit de l'économie des entreprises, PEJC

Activité des conciliateurs de justice

	2015	Évolution 2015/14 en %
Nombre de saisines directes	122 539	+ 3,6
Nombre d'affaires conciliées	72 035	+ 4,9
<i>Taux de conciliation</i>	<i>58,8 %</i>	

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, enquête conciliateurs

Liste des sigles et abréviations utilisés

AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AJ	Aide juridictionnelle
ARSE	Assignation à résidence avec surveillance électronique
ASE	Aide sociale à l'enfance
CARPA	Caisse des règlements pécuniaires des avocats
CD	Chambre détachée
CIVI	Commission d'indemnisation des victimes d'infraction
CPH	Conseil des prud'hommes
CRPC	Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité
DAP	Direction de l'administration pénitentiaire
DACG	Direction des affaires criminelles et des grâces
DACS	Direction des affaires civiles et du sceau
DPJJ	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
DSJ	Direction des services judiciaires
JAF	Juge aux affaires familiales
JAP	Juge de l'application des peines
JE	Juge des enfants
JEX	Juge de l'exécution
JLD	Juge des libertés et détention
JP	Juge de proximité
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAJ	Mesures d'aide judiciaire
MAP	Mesures alternatives aux poursuites
MJD	Maison de la justice et du droit
PAP	Projet annuel de performance
PLF	Projet de loi de finances
PV	Procès-verbaux
RAP	Rapport annuel de performance
RCP	Réclusion criminelle à perpétuité
SADJAV	Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes
SDSE	Sous-direction de la statistique et des études
SID	Système d'information décisionnel pénal
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
TASS	Tribunal des affaires de sécurité sociale
TC	Tribunal de commerce
TCI	Tribunal du contentieux de l'incapacité
TE	Tribunal pour enfants
TGI	Tribunal de grande instance
TGIcc	Tribunal de grande instance à compétence commerciale
TI	Tribunal d'instance
TIG	Travail d'intérêt général
TMC	Tribunal mixte de commerce
TP	Tribunal de police
TPlcc	Tribunal de première instance à compétence commerciale
TSA	Tribunal supérieur d'appel
d	Donnée définitive
e	Donnée estimée
nd	Donnée non disponible
ns	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
Mo	Million

Plus d'informations sur le site du ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr>

“CHIFFRES-CLÉS DE LA JUSTICE”

Brochure annuelle qui rassemble les principaux chiffres sur les moyens et l'activité de la Justice

Disponible sur le site du ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/chiffres-cles-de-la-justice-10303/>

“RÉFÉRENCES STATISTIQUES JUSTICE”

Un ouvrage de référence et de synthèse sur l'activité judiciaire de manière thématique et selon les juridictions civiles, commerciales, pénales et des mineurs.

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publication/statistiques

<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/references-statistiques-justice-12837/>

Pour une brochure ou un ouvrage imprimés, adresser votre demande à :

Ministère de la Justice, Sous-direction de la Statistique et des Études

13, place Vendôme - 75 042 Paris Cedex 01

“INFOSTAT JUSTICE”

Un thème analysé en quatre à huit pages de commentaires et tableaux simples, accessible à tous publics.

- | | |
|--|---|
| 144. En 2013, neuf prestations compensatoires sur dix sous forme de capital | 134. Les durées de traitement des affaires pénales par la justice |
| 143. 680 000 majeurs sous protection judiciaire fin 2014 | 133. Une justice pénale des mineurs adaptée à une délinquance particulière |
| 142. Plus de 4 millions de victimes dans les affaires pénales traitées par la justice | 132. Les décisions des juges concernant les enfants de parents séparés |
| 141. La contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant, deux ans après le divorce | 131. Les chiffres de la justice française à l'aune des critères européens d'efficacité |
| 140. Délégués et médiateurs du procureur : des acteurs essentiels de la mise en œuvre de la réponse pénale | 130. Quelles entreprises font l'objet d'une ouverture de procédure collective ? |
| 139. Le regard des divorcés sur la résidence de leurs enfants | 129. Le travail d'intérêt général, 30 ans après sa création |
| 138. Le contentieux de l'environnement : une réponse pénale axée sur la régularisation et la remise en état | 128. Une pension alimentaire fixée par les juges pour deux tiers des enfants de parents séparés |
| 137. La procédure simplifiée de l'injonction de payer | 127. Une approche statistique de la récidive des personnes condamnées |
| 136. Diversité des réponses pénales des parquets et des tribunaux correctionnels selon la nature d'affaire | 126. Le profil des pacésés |
| 135. Les litiges individuels du travail de 2004 à 2013 : des actions moins nombreuses mais toujours plus contentieuses | |

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publication/statistiques

<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/infostats-justice-10057/>

Pour un exemplaire papier, adresser votre demande à :

Ministère de la Justice, Sous-direction de la Statistique et des Études

13, place Vendôme - 75 042 Paris Cedex 01

0 1 0
1 2 1
2 3 2
3 4 3
4 5 4
5 6 5
6 7 6
7 8 7
8 9 8
9 0 9
0 1 0
1 2 1
2 3 2
3 4 3
4 5 4
5 6 5
6 7 6
7 8 7
8 9 8
9 9

